

Conseil d'école du jeudi 20 octobre

Ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux membres du conseil d'école
2. Rappel du rôle du Conseil d'école
3. Résultats des élections de parents d'élèves
4. Règlement intérieur de l'école
5. Projet d'école
6. Effectifs de l'école et prévisions pour l'année prochaine
7. Informations diverses
8. Point sur les travaux de la municipalité et PPMS
9. Questions posées par les parents d'élèves

1. Présentation des nouveaux membres du conseil d'école

Municipalité : Mme Deshayes et Mr Lerenard

Parents élus : Mme Savary, Mme Lerouet, Mme Stzendera, Mme Chistel, Mme Malle (excusée), Mme Olivacce, Mr De Feraudy

Inspectrice de la circonscription de Saint Lo sud : Mme Prevel (excusée)

Enseignants : Mme Ador (TPS/PS), Mme Mary (TPS/PS, MS), Mme Renouf (GS), Mme Anger (CP, excusée), Mme Deslandes (remplaçante en CP), Mme Jeanne (CE1/CE2), Mme Bachelier (CE2/CM1, excusée), M. Dutron (CM2), Mme Chrétien (CE2/CM1, CM1/CM2, excusée), Mme Robert (brigade, excusée) et Mme Mennier (MS et directrice de l'école).

2. Compétences du Conseil d'école

Lecture du code de l'éducation.

Une précision est apportée sur le fait que la boîte mail des représentants de parents d'élèves doit être gérée par un des parents élus uniquement.

3. Résultats des élections des parents d'élèves

Pour les élections de parents d'élèves, il y a eu 227 inscrits, 82 votants, 49 bulletins blancs ou nuls. Soit un taux de participation de 36,12 %. Mme Mennier rappelle qu'un bulletin est considéré blanc ou nul dès l'instant où il y a une mention écrite sur le bulletin ou un bulletin non signé. Le bureau a été tenu par Mme Mary, Mme Anger et M. De Feraudy. Le vote était possible par courrier et devant l'urne.

Le vote électronique ne fonctionne pas pour le moment.

Au dernier conseil d'école de l'année, sera présenté au vote le fait de ne voter que par correspondance et plus devant l'urne à l'école.

Une erreur a été faite concernant la liste des parents élus qui a été distribuée ; le nom de Mme Robin apparaît, néanmoins elle ne fait plus partie des représentants de parents d'élèves. La modification a donc été apportée à cette li

4. Règlement intérieur de l'école

Cette année, quelques modifications ont été apportées.

Le règlement intérieur comportait plusieurs redites ; de ce fait certains passages ont été fusionnées (notamment pour des informations qui concernaient à la fois la maternelle et l'élémentaire).

Suite à une demande de l'Inspection académique face à un taux d'absentéisme (hors raison médicale) plus élevé ces dernières années, un ajout a été fait : « *Toute absence envisagée de plusieurs jours, pour un motif, autre que médical, devra impérativement faire l'objet d'un courrier des représentants légaux de l'élève, adressé à la direction académique des services de l'éducation nationale de la Manche (DASEN), à transmettre par la directrice de l'école* ». Pour rappel, au-delà de 4 demi-journées d'absence par mois non justifiées, un signalement doit être fait par l'école auprès de la DASEN.

Concernant les goûters, suite aux préconisations de professionnels de la santé qui limitent le nombre de repas maximum à 4 par jour, les goûters du matin ne sont pas autorisés. Des exceptions sont possibles, par exemple lorsque les élèves vont à la piscine le matin (selon l'horaire de la séance et l'horaire de passage à la cantine). Dans ce même chapitre, les bonbons et chewing-gums ne sont pas autorisés. Même chose pour les gâteaux faits à la maison pour des raisons de potentielles allergies des élèves. Au sein du règlement intérieur, apparaît donc désormais le fait que : « Les gâteaux autorisés sont les gâteaux achetés dans le commerce avec la liste énumérant les ingrédients et les gâteaux faits à l'école ».

Un changement a été apporté pour le numéro de téléphone du CMS (Centre Médico-Scolaire).

En ce qui concerne la sortie des élèves de l'élémentaire, suppression de la partie sur la ligne blanche qui n'est plus d'actualité. La sortie continuera de se faire sur le plateau pour des raisons, notamment, de sécurité. Les élèves seront emmenés en garderie par un agent de la municipalité dès que l'enseignant aura fini sa sortie.

Pas de questions concernant les modifications du règlement intérieur.

Le conseil procède au vote du règlement intérieur : aucun vote contre, le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité.

5. Projet d'école pour 2020/2024

AXE 1 : Plus d'équité pour plus de réussite

Objectif 1 : Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : garantir les apprentissages fondamentaux

AXE 2 : Plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir

Objectif 2 : Assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible à l'ensemble des écoles et établissement du territoire normand

AXE 3 : Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques

Objectif 3 : Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'École

Actions réalisées :

- Règles de vie et messages clairs, cf axe 1.
- Découvertes culturelles différentes par le biais de livres et vidéos, cf axe 2.
- Rencontres avec les parents pour tout le cycle 2, cf axe 3.
- Distribution d'une plaquette résumant les principales informations relatives à l'école pour toutes les familles (livret d'accueil), le but étant que chacun ait les informations de la même manière, cf axe 3.

A venir :

- Projet de correspondance avec des classes d'autres pays ou territoires (les CM2 avec la Guadeloupe, les GS avec la Belgique, cf axe 2).
- Élaboration d'expositions (favorisant le développement du langage) en cours, des classes de maternelle se déplacent dans le pôle 1 pour expliquer les affichages dans le hall, cf axe 1.
- Faire vivre le blog de l'école, cf axe 3.

6. Effectifs de l'école et prévisions pour l'année prochaine

L'école compte actuellement 159 élèves, contre 161 l'année dernière.

Pour la prochaine rentrée, 18 élèves de CM2 partent. Concernant les arrivées, Mme Mennier compte à sa connaissance, 31 PS de 2020 auxquels s'ajoutent les 4 TPS de cette année, soit 35 PS à la rentrée prochaine. Nous ignorons si les TPS seront accueillis, cela dépendra du nombre réel d'inscrits. Mme Deshayes explique que les inscriptions pour la rentrée prochaine auront lieu le samedi 7 janvier de 9h à 12h à l'accueil de loisirs. La mairie va procéder à un envoi de courrier nominatif à toutes les familles concernées. De la publicité dans les journaux ainsi que sur le blog de l'école auront également lieu afin d'informer les familles de cette date. La carte scolaire (ouverture/fermeture) a lieu fin janvier. De ce fait, nous ne pouvons, pour le moment, pas affirmer l'accueil des TPS au vue du nombre de PS. Le problème majeur étant le dortoir. S'il y a une ouverture de classe, cela pourra s'envisager comme les années précédentes. L'équipe enseignante est favorable à l'accueil des TPS, mais cela dépendra des conditions d'accueil.

La prévision pour l'effectif de l'année prochaine est donc de 172 élèves.

7. Informations diverses

***Rappel sur le mode de dialogue avec les parents :**

Ainsi que l'indique le règlement départemental des écoles maternelle et élémentaire, deux réunions sont organisées afin d'informer les parents d'élèves : l'assemblée générale et les réunions de rentrée de chaque classe. L'assemblée générale a eu lieu cette année le jeudi 23 septembre.

En plus de ces deux réunions, les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour les rencontrer sur rendez-vous, s'ils le désirent (par téléphone ou en présentiel, en fonction de la demande du rendez-vous). Les enseignants, ou l'équipe enseignante, peuvent également demander aux familles un rendez-vous pour un motif précis.

Les enseignantes de CP et de CE1 ont également rencontré les parents pour faire un bilan personnalisé des évaluations nationales qui ont eu lieu du 12 au 23 septembre.

Le cahier de liaison reste un mode de dialogue essentiel avec les parents.

Les parents de l'élémentaire seront informés des progrès de leur enfant par un livret d'évaluation (le LSU : Livret Scolaire Unique) qui sera rempli tous les semestres et donné aux parents en février et en juillet.

Pour les élèves de maternelle, les nouveaux programmes prévoient que soit remis aux parents un classeur de progrès, deux fois par an, ainsi qu'un livret de compétences en fin d'année distribué en GS.

***Covid :**

Nous sommes en socle, ce qui signifie qu'il n'y a pas de restriction à proprement parler. Selon les préconisations le brassage est possible tout en maintenant les gestes barrières. Si un élève est positif, un isolement de 7 jours s'applique. Les enseignants ne sont pas tenus d'assurer une continuité pédagogique lorsqu'un élève est en isolement, tout comme lorsqu'il est malade. Les parents sont toujours informés lorsqu'il y a un cas positif dans la classe de leur enfant, un test à J2 devra être effectué.

Sécurité :

Un exercice incendie a eu lieu le jeudi 29 septembre, tout s'est bien déroulé. Les élèves sont sortis rapidement sans avoir été prévenus au préalable (sauf pour les TPS-PS et les MS).

Un PPMS attentat sera effectué le lundi 7 novembre. (non réalisé ce jour là mais reporté à la rentrée).

Un PPMS confinement sera réalisé au cours de la période 3 (janvier/février). L'école est en attente d'une alarme pour ce PPMS.

***Aides spécialisées mise en place dans l'école :**

4 élèves ont une notification d'AESH, 2 AESH sont présents sur l'école (Mme Loisel dans la classe de TPS-PS et Mr Letexier dans la classe de CM1-CM2).

RASED (réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté) chez les CE1 et les CE2 avec Mme Horel. Il s'agit d'une continuité du travail effectué l'année dernière.

***Photographe :**

Le photographe sera présent à l'école le mardi 8 novembre.

***Thème de l'année : Le développement durable et la ferme**

Les élèves de cycles 2 et 3, ainsi que les GS ont l'intention de participer à une classe d'eau (non approprié pour les TPS-PS et MS), sous réserve de l'obtention de subventions. M. Dutron explique que l'idée de ce projet est de voir d'où vient l'eau, où va l'eau (au domicile mais également au sein de la commune), comment sont retraitées les eaux usées etc. Il s'agira d'un moment fort dans l'année où le travail sera principalement concentré sur une semaine. Il y aura des intervenants, des sorties... ainsi qu'une exposition ouverte aux parents à la suite de ce projet, fin mai. La réalisation de ce projet très coûteux est soumise à la validation du dossier afin d'obtenir les subventions. Si la subvention n'est pas allouée, les C2 et 3 travailleront quand même sur le cycle de l'eau, avec moins d'actions, mais en gardant tout de même ce fil conducteur.

Les TPS-PS et MS travailleront quant à eux sur la ferme et ses animaux, tout en travaillant sur les besoins en eau dans ce secteur.

***Les rencontres sportives prévues pour le moment :**

Une rencontre « Rondes et jeux dansés » aura lieu pour les TPS-PS, MS et peut-être les GS.

Les cycles 3 participeront aux rencontres « sécurité piéton ».

Les rencontres danses ayant lieu au début de la période 3, avec le départ en congés maternité de Mme Anger, cela n'était pas possible à envisager pour le cycle 2.

***Activité piscine :**

Pour les CP, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 la piscine débutera le vendredi 10 février (matin) jusqu'au vendredi 14 avril.

Les GS iront le mardi 2 mai, jeudi 4 mai, vendredi 5 mai, mardi 9 mai, jeudi 11 mai, vendredi 12 mai, mardi 16 mai et mardi 23 mai.

L'équipe enseignante aura besoin d'accompagnateurs agréés comme chaque année.

***Sorties et spectacles prévus pour le moment :**

Les maternelles et la classe de CP ont reçu le spectacle des Trois chardons « Mirabelle et ses amis », le vendredi 7 octobre.

Intervention des gendarmes chez les CM1/CM2, brigade de contact de Torgny, qui comme tous les ans, est venue présenter les diverses missions de la gendarmerie.

Un intervenant du CNOSF (Conseil d'Administration du Comité National Olympique et Sportif Français) est venu également dans la classe de CM1/CM2 pour parler des jeux olympiques (présentation des différentes disciplines ainsi que des valeurs de l'olympisme).

Sortie pour les CM1/CM2 et CE2/CM1 « Je mange donc je suis », présentation de la nourriture du futur, de l'impact de certains élevages et certaines cultures, des ressources... organisé par Saint-Lô Agglo.

A prévoir :

Concert RDV soniques à Saint-Lô pour les CM1/CM2 et CE2/CM1 le mardi 8 novembre.

Toujours pour les C3, des membres du Festisol (festival de la solidarité) de Saint-Lô viendront à l'école afin de travailler avec les élèves sur l'alimentation dans le monde.

Mme Mennier remercie à ce sujet les participants à la coopérative scolaire ainsi que l'APE, sans qui ces sorties, spectacles et divers achats ne seraient pas possibles.

***Actions de l'APE :**

M. De Féraudy, également membre de l'APE, présente les différentes actions menées l'année dernière : vente de viennoiseries, vente de sapin, soirée de Noël, tombola, vente de chocolats, réalisation et vente des gourdes personnalisées. Tout a bien fonctionné. Le projet « Rentrée cool » n'a quant à lui pas véritablement fonctionné.

Cette année, l'APE a un nouveau bureau : Présidente, Mme Caroline Robin ; Vice-présidente, Mme Faustine David, Secrétaire Mme Mélanie Dupont, Trésorière, Mme Laura Vilmer.

Un sondage sera réalisé auprès des parents pour connaître leur avis sur les actions passées et/ou sur les actions qu'ils souhaiteraient se voir proposer.

En ce début d'année, plusieurs actions ont déjà été menées : proposition de repas traiteur, vente de gâteaux (qui a très bien fonctionné).

Concernant les actions à venir, seront proposés : une vente des sapins, un spectacle de Noël (le samedi 3 décembre à la salle des fêtes de Saint-Samson), une tombola, un objet initiative est en projet, la fête de fin d'année en collaboration avec l'équipe enseignante.

***Noël :**

Le goûter des maternelles aura lieu le jeudi 15 décembre ; pour le moment, l'équipe est à la recherche d'un père Noël pour apporter les livres offerts par l'APE. Le repas de Noël à la cantine sera fait le vendredi 16 décembre.

L'équipe enseignante propose un évènement de Noël : il s'agira d'une chorale (2 chansons par cycle) accompagnée d'une exposition du travail des maternelles (« Les mini-vitrines de Noël »). L'APE pourrait se joindre à cet évènement si elle le souhaite.

8. Demandes à la municipalité / réalisation de travaux

Remerciements à la municipalité :

- Mise en place des tables pour la rentrée scolaire.
- Résolution des problèmes de vidéo projecteur.
- Bibliothèque chez les CE1/CE2.
- Réparation des vélos (même si d'autres sont faibles).
- Investissement tablette.

Demandes :

- Classe des CE2/CM1, un volet roulant ne fonctionne plus (un qui ne s'ouvre pas dans la classe de Mme Bachelier). Le tour des stores sera fait pendant les vacances. Ceux qui ont été changés fonctionnent bien, les plus anciens commencent à présenter des difficultés.
- Il n'y a plus de thermomètre dans la trousse de secours des C2. Les thermomètres frontaux fonctionnent mal. Demande des thermomètres à mettre sous les bras, avec des lingettes désinfectantes.
- Revoir le contenu des trousse médicales.
- Protection pour la tablette.

Mme Deshayes explique que tous ces points seront vus pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

9. Question posée par les parents d'élèves

« Concernant les sorties scolaires prévenir les parents 1 semaine avant est court pour qu'ils puissent s'organiser avec leur employeur. La demande : est-il possible de prévenir 15 jours avant pour donner la chance à chacun d'accompagner ses enfants ? »

Mme Mennier explique qu'il est vrai que l'année dernière, il a pu arriver que les parents ne soient pas prévenus 15 jours avant une sortie, la raison principale étant souvent les réponses tardives des transporteurs. Mise à part ça, la plupart du temps, les enseignants préviennent dans un délai de 15 jours, mais pas plus en avance car des sorties peuvent parfois être annulées ou reportées. Certaines sorties ne sont pas toujours anticipables sur du long terme. De plus, il ne faudrait pas que les familles oublient la sortie si les mots étaient donnés très tôt. Mme Mennier précise donc que l'équipe ne s'engage pas à prévenir impérativement 15 jours à l'avance. En ce qui concerne les accompagnateurs, les enseignants font leur possible pour que chaque parent qui se propose puisse participer au moins une fois.

M. De Feraudy souligne que la semaine du goût a été très appréciée. Mme Deshayes et l'équipe étaient satisfaits des retours. Mme Deshayes indique le renouvellement de la semaine anti-gaspillage du 21 au 26 novembre (pesée des déchets par classe par repas) .

Les questions étant terminées, Mme Mennier remercie les personnes présentes et clôt la réunion à 20h50.

Présidente de séance
Mme Mennier

Secrétaire de séance
Mme Mary